



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL  
DU BASSIN DE LA MEUSE

## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°24-24

L'an deux mille vingt quatre à 10h30  
Le 4 avril, à Chalons en Champagne

Date de convocation	28 mars 2024
<b>Nombre de délégués :</b>	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	29 Présents
● Votes par procuration	2 votes par procuration

#### Étaient présents :

M. Farid BESSADI	M. Géry TRONÇON
M Philippe CLAUDE	M Jean François VALLOIRE
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)	M. Dominique COLLIN
Mme Inès DE MONTGON	M. Claude VALDENNAIRE
M Bruno CUNY (représente M HERBILLON)	M Alain MOUS (représente K GENGOUX) PV de M LIEBEAUX
M. Bernard DEKENS	M. Yannick ROSSATO
Mme Dominique FLORES	M. Eric GILLARDIN
M. Sébastien PAULET	M. Michel NORMAND
M Christian MAGISSON (représente Mme OLIVIER)	Mme Elie PERRIOT (représente Mme DENIS)
M Emmanuel BAUDART	Mme Fabienne SCHOLLHAMMER
M. Michel LALLEMAND	Mme Danièle COMBE (représente M FOCKS)
M. Yvon HUMBLOT	M Jean Philippe WOITIER
M. Jean SIMONIN	Mme Valérie WOITIER
M. J Pierre CORVISIER	Mme Dominique HUMBERT (PV de M JOURDAIN)
M Jean Yves JONET	

#### Objet de la délibération :

### ETUDE DE DANGERS - PLAN DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

#### Résultat du vote

Pour : 31  
Contre : 0  
Abstention : 0

# COMITE SYNDICAL

## DELIBERATION N°24-24

Objet de la délibération :

### ETUDE DE DANGERS - PLAN DE FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE

Avec la parution d'un nouveau « décret digues » en 2015, la réglementation a évolué et oblige les gestionnaires à régulariser la situation administrative des ouvrages existants.

Nous avons donc commandé une étude de dangers auprès du bureau d'étude ISL Ingénierie pour 72 760€ TTC. Le reste à charge de l'EPAMA a été d'environ 14 500€ TTC.

Conformément à la réglementation, notre demande de classement (« aménagement hydraulique composé d'un barrage de classe C » pour la ZRDC de Mouzon et d'un « système d'endiguement de classe C » pour Létanne) a été déposée avant le 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Suite à ce dépôt, les services de l'Etat ont formulé, en janvier 2024, des demandes de compléments. La prestation doit être réalisée par un bureau d'études agréé. Un devis complémentaire a donc été sollicité auprès de ISL Ingénierie.

Etude de dangers - Plan de financement complémentaire :

DEPENSES TTC		RECETTES TTC	
ZRDC de Mouzon	1 000€	Autofinancement EPAMA	3 000€
Digues de Létanne	4 000€	Etat (FPRNM) 50% montant digues	2 000€
TOTAL	5 000€	TOTAL	5 000€

Vous trouverez en annexe le détail des nouvelles demandes de l'Etat.

**Ayant entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical,**

- **APPROUVE le plan de financement présenté ci-dessus**
- **SOLLICITE une subvention complémentaire auprès des services de l'Etat (FPRNM)**
- **PRECISE que le coût de cette étude de dangers est intégré au budget 2024 de l'établissement**
- **AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette décision**



Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS